

N° Client : 5460412
N° TVA : FR04409164977REXEL CAHORS
4600
62 CHEMIN DE LA GRAVETTE
46000 CAHORS
Tél. : 05.65.20.30.10 Fax. : 05.65.22.69.88

C

0462

MOLES THIERRY
ROUTE DE FONTANET
46000 CAHORSMOLES THIERRY
ROUTE DE FONTANET
46000 CAHORS

Echéance : 31/03/2025

Règlement : Lettre de change relevé directe.

N° Ligne	Référence Désignation	Prix Unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix Total H.T.	Code TVA
Notre BL n° 000229821								
Votre commande CHAUFFE EAU 150L								
Agence: REXEL CAHORS								
0010	ATL053016 CHAUFFEO PLUS VM 150L	421,25000		262,88503	1	U	262,89	2
	D3EES14073 DEEE CHAUFFE-EAU A ACCUMULATION, BALLON, CHAUFFE-EAU SOLAIRE	18,00000		18,00000	1	U	18,00	2
Sous Total HT BL n° 000229821							280,89	

Code T.V.A.	Total H.T. Hors D.E.E.E.	Total H.T. D.E.E.E.	Total H.T.	P.F.A.	NET H.T.	Taux T.V.A. %	Total T.V.A.	NET H.T.	280,89 €
2	262,89	18,00	280,89	0,00	0,00	20,000	56,18	Total T.V.A.	56,18 €
Net T.T.C.									337,07 €

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

En Euro

AVOIR

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous

Centre de traitement des paiements BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
REXEL France /SUD EST RIB 30004 00588 00010007392 64
CENTRE DES PAIEMENTS N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264
TSA 91114
69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. Service client : FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Extrait des conditions générales de vente. Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans appel préalable. Elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société peut prouver que les frais de recouvrement encourus sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. L'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1^{er} juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'émission de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Ce règlement à la loi n°50-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires. La livraison s'entend de la remise matérielle des marchandises.

Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France - 13 Boulevard du Fort de Vaux - CS 60002 - 75838 PARIS Cedex 17
SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris
Code NAF 4669 A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616

Date de Facture	28/02/2025
N° Client	5460412
N° de Facture	993064299
Montant T.T.C.	337,07 €
Date d'échéance	31/03/2025
Mode de règlement	Lettre de change relevé directe